Image not found or type unknown

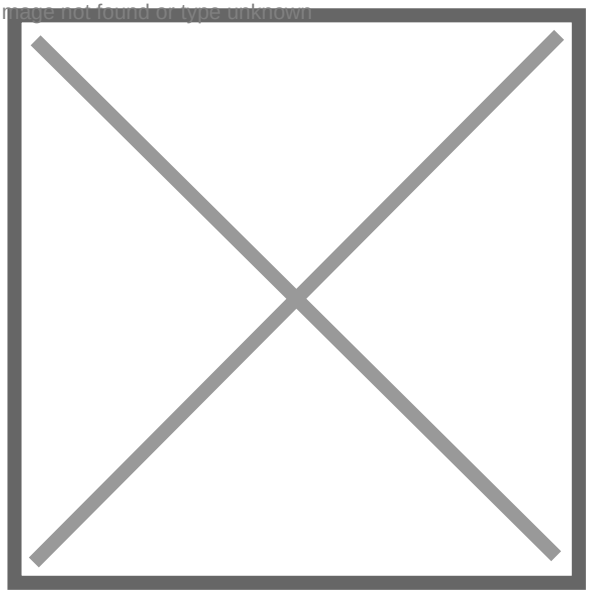

Conseil tribunal des prud'hommes

Par **anne sophie**, le **06/04/2012** à **16:23**

Bonjour,
Je travail actuellement au sein d'une petite entreprise (sous-traitance de verre) où j'y suis embauché depuis bientôt 6 ans.
Je suis polyvalent dans cette entreprise, c'est à dire que je suis amené à être cariste-manutentionnaire alors que je ne suis pas déteneur du permis relatif à ce poste (permis caces), et je n'ai pas non-plus d'autorisation écrite de la part de mon employeur qui indique que j'ai le droit de me servir du fenwick.
Malgrés les heures supplémentaires que j'ai souvent faites (parfois 4h supplémentaires par jour en plus de mes 8h normales), celles-ci n'ont pas souvent été correctement payées, elles apparaissent sur certaines fiches de paie comme 'prime exceptionnelles' et donc ne bénéficient pas de la majoration de 25% et 50%.
Je me suis aperçu début avril qu'il me restait 14 jours de congés a prendre avant le mois de mai, j'ai donc voulu les poser. Mon employeur est-il dans ces droits lorqu'il me dit qu'il va me les 'étaler' sur plusieurs mois en choisissant lui-même de la date de mes congés afin de ne pas avoir de difficultés à me remplacer?
Je suis également victime des saut-d'humeur' de mon patron en me fesant parfois insulter de 'fainéant' et 'd'abruti' lorsque le travail n'est pas exactement fait à sa convenance.
Sur le point d'avoir une maison et un bébé, je me doit d'assister a des rendez vous où il est impératif que je sois présent (rendez-vous bancaires), c'est pourquoi je demande parfois à travailler par exemple le matin (5h/13h) au lieu de l'aprés-midi (13h/21h), les demandes sont refusées avec des menaces (si tu continues comme ça tu va dégager).
Seul un ancien collégue de cet entreprise (qui était dans ma situation actuelle avant de se faire licencier) peu témoigner, les autres salariés ayant peur répercussions, ne voudront pas 'se mouiller' dans cette histoire.
D'aprés vous, ai-je des chances de sortir gagnant de cette affaire si je l'attaque devant le tribunal des prud'hommes?
Merci de votre attention

Par **pat76**, le **06/04/2012** à **16:29**

Bonjour

Qu'attendez-vous pour aller expliquer votre situation à l'inspection du travail.

Si les salariés ont peur du patron qui ne respecte pas la législation du travail, pas étonnant qu'il en profite.

Donc, direction l'inspection du travail avec votre contrat et tous vos bulletins de salaire.

Vous expliquerez que vous n'avez pas de CACES et que vous pilotez un chariot élévateur.

Vous avez eu l'agrément du médecin du travail pour cela?

Par **anne sophie**, le **06/04/2012** à **19:39**

Disons que je suis apte physiquement et intellectuellement à conduire un chariot élévateur, mais à plusieurs reprises je lui ai demandé qu'il me fasse faire cette formation mais sans succés, et lorque je vais à la visite médicale, j'y passe en tant qu'ouvrier polyvalent. A votre avis ai-je des chances de gagner contre lui?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés